

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01567

Numéro SIREN : 509 054 631

Nom ou dénomination : ECOLINA

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008512

COMPTES ANNUELS



ECOLINA
190 Route des deux canons
Immeuble Futura
97490 Sainte Clotilde

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FV Expertise
4 Rue Camille Vergoz
97400 ST DENIS

SOMMAIRE

Etats financiers	3
Bilan	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Détail du bilan actif	7
Détail du bilan passif	8
Bilan comparatif	9
Compte de résultat	10
Compte de Résultat	11
Détail du compte de résultat	13
Compte de Résultat Comparatif	14
Annexe	15
Principes comptables, méthodes d'évaluation	16
Provisions Inscrites au Bilan	17
Etat des Echéances des Créances et Dettes	18
Charges à Payer	19
Capital social	20

ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				10 000
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé				
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 237 874	1 409 820	2 828 054	2 804 358
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	86 070		86 070	86 725
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	4 323 945	1 409 820	2 914 125	2 891 084
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	4 323 945	1 409 820	2 914 125	2 891 084

BILAN PASSIF

Passif			
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1	
Capital social ou individuel	10 000	10 000	
<i>Dont versé</i>			
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecart de réévaluation			
<i>Dont écart d'équivalence</i>			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours			
Autres réserves			
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>			
Report à nouveau	1 825 074	1 577 567	
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 712	247 506	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	1 872 786	1 835 074	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87	57	
Emprunts et dettes financières divers	1 039 625	789 625	
<i>Dont emprunts participatifs</i>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 628	276 326	
Dettes fiscales et sociales		2	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Dettes	1 041 339	1 066 010	
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL	2 914 125	2 901 084	

DETAIL DU BILAN ACTIF

Rubriques	01/01/2021 31/12/2021 12	01/01/2020 31/12/2020 12	Variation	
			Montant	%
Capital social		10 000	(10 000)	-100,00
10900000 Actionnaires : capital souscrit - n		10 000	(10 000)	-100,00
Autres créances	2 828 054	2 804 358	23 696	,84
44566000 T.V.A. sur autres biens et services		14 620	(14 620)	-100,00
44566850 T.V.A. sur autres biens et services		28 062	(28 062)	-100,00
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter	98 101	98 046	55	,06
44586000 Taxes sur le chiffre d'affaires sur	128		128	
45100014 BATIPRO	1 658 552	1 662 149	(3 597)	-,22
45100022 EGB	287 130	287 130		
45100026 GIE SERVICE APAVOU	221 260	221 260		
45100838 PROLOGIA POST RJ	1 972 704	1 989 040	(16 336)	-,82
49510000 Comptes du groupe	(1 409 820)	(1 495 948)	86 128	5,76
Disponibilités	86 070	86 725	(655)	-,75
51202016 BRED 237023864 ECOLINA	5 230	5 885	(655)	-11,12
51204012 CE 8006253391 ECOLINA	80 840	80 840		
Actif circulant & charges constatées d'avance	2 914 125	2 891 084	23 041	,80
TOTAL GÉNÉRAL	2 914 125	2 901 084	13 041	,45

DETAIL DU BILAN PASSIF

Rubriques	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020	Variation	
	12	12	Montant	%
Capital social ou individuel	10 000	10 000		
10100000 Capital	10 000	10 000		
Report à nouveau	1 825 074	1 577 567	247 506	15,69
11000000 Report à nouveau (solde créditeur)	1 825 074	1 577 567	247 506	15,69
Résultat de l'exercice	37 712	247 506	(209 794)	-84,76
Capitaux propres	1 872 786	1 835 074	37 712	2,06
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87	57	30	52,53
51812000 Intérêts courus à payer BRED	30		30	
51814000 Intérêts courus à payer CE	57	57		
Emprunts et dettes financières divers	1 039 625	789 625	250 000	31,66
45100003 ALOGIA	268 906	18 906	250 000	1 322,34
45100814 BATIPRO POST RJ	770 719	770 719		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 628	276 326	(274 698)	-99,41
40130000 Fournisseurs - Groupe		250 000	(250 000)	-100,00
40130800 Fournisseurs - Groupe Post RJ		26 326	(26 326)	-100,00
40800000 Fournisseurs - Factures non parvenu	1 628		1 628	
Dettes fiscales et sociales		2	(2)	-100,00
44581900 TVA A REGULARISER 2019		2	(2)	-100,00
Total des dettes & comptes de régularisation	1 041 339	1 066 010	(24 671)	-2,31
TOTAL GÉNÉRAL	2 914 125	2 901 084	13 041	,45

BILAN COMPARATIF

Actif

Rubriques	31/12/2021	% du poste	% de l'actif	31/12/2020	% du poste	% de l'actif
Capital souscrit non appelé		0%	0%	10 000	100%	0%
Immobilisations incorporelles		0%	0%		0%	0%
Immobilisations corporelles		0%	0%		0%	0%
Immobilisations financières		0%	0%		0%	0%
Actif immobilisé		0%	0%	10 000	100%	0,00
Stocks		0%	0%		0%	0%
Créances	2 828 054	97%	97%	2 804 358	97%	97%
Disponibilités	86 070	3%	3%	86 725	3%	3%
Actif circulant	2 914 125	100%	100%	2 891 084	100%	1,00
Comptes de régularisation			0%			0%
TOTAL ACTIF	2 914 125		100%	2 901 084		100%

Passif

Rubriques	31/12/2021	% du poste	% du passif	31/12/2020	% du poste	% du passif
Capital social ou individuel	10 000	1%	0%	10 000	1%	0%
Résultat de l'exercice	37 712	2%	1%	247 506	13%	9%
Autres capitaux propres	1 825 074	97%	63%	1 577 567	86%	54%
Capitaux propres	1 872 786	100%	64%	1 835 074	100%	0,63
Autres fonds propres			0%			0%
Provisions / risques et charges			0%			0%
Emprunts et dettes financières	1 039 712	100%	36%	789 682	74%	27%
Autres dettes	1 628	0%	0%	276 328	26%	10%
Dettes	1 041 339	100%	36%	1 066 010	100%	0,37
Comptes de régularisation passif			0%			0%
TOTAL PASSIF	2 914 125		100%	2 901 084		100%

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			86 128	674 591
Autres produits				0
Produits d'exploitation			86 128	674 591
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 131	757
Impôts, taxes et versements assimilés				1 862
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				287 130
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
Charges d'exploitation			2 131	289 749
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			83 997	384 842
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				

Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			83 997	384 842
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				29 340
Produits exceptionnels sur opérations en capital			9 990	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels			9 990	29 340
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			42 678	70 548
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles			42 678	70 548
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(32 688)	(41 208)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			13 597	96 128
TOTAL DES PRODUITS			96 118	703 931
TOTAL DES CHARGES			58 406	456 425
BÉNÉFICE OU PERTE			37 712	247 506

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020	Variation	
	12	12	Montant	%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	86 128	674 591	(588 463)	-87,23
78170000 Reprise sur provision groupe	86 128		86 128	
78174500 Reprise/prov compte groupe		674 591	(674 591)	-100,00
Autres produits			()	-100,00
75800000 Produits de gestions courantes			()	-100,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	86 128	674 591	(588 463)	-87,23
Autres achats et charges externes	2 131	757	1 374	181,64
62260200 Honoraires EC	1 500		1 500	
62310000 Publicité et annonces		132	(132)	-100,00
62702000 Frais bancaires et assimilés BRED	631	568	63	11,13
62704000 Frais bancaires et assimilés CE		57	(57)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		1 862	(1 862)	-100,00
63511000 Cotisation CFE		1 862	(1 862)	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant		287 130	(287 130)	-100,00
68174500 Dotation prov dep compte groupes		287 130	(287 130)	-100,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 131	289 749	(287 618)	-99,26
Résultat d'exploitation	83 997	384 842	(300 845)	-78,17
Résultat courant avant impôts	83 997	384 842	(300 845)	-78,17
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		29 340	(29 340)	-100,00
77180000 Autres produits exceptionnels		29 340	(29 340)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 990		9 990	
77800000 Autres produits exceptionnels	9 990		9 990	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 990	29 340	(19 350)	-65,95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 678	70 548	(27 870)	-39,50
67800000 Charges exceptionnelles diverses		70 548	(70 548)	-100,00
67880000 Charges exceptionnelles diverses	42 678		42 678	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 678	70 548	(27 870)	-39,50
Résultat exceptionnel	(32 688)	(41 208)	8 520	20,67
Impôts sur les bénéfices	13 597	96 128	(82 531)	-85,86
TOTAL DES PRODUITS	96 113	703 931	(607 813)	-66,35
TOTAL DES CHARGES	58 406	456 425	(398 019)	-87,20
BÉNÉFICE OU PERTE	37 712	247 506	(209 794)	-84,76

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	86 128	674 591	(588 463)
Autres produits		0	(0)
Produits d'exploitation	86 128	674 591	(588 463)
Achats de marchandises (et droits de douanes)			
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	2 131	757	1 374
Impôts, taxes et versements assimilés		1 862	(1 862)
Salaires, traitements et charges sociales			
Dotations sur immobilisations et actif circulant		287 130	(287 130)
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			
Charges d'exploitation	2 131	289 749	(287 618)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	83 997	384 842	(300 845)
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Produits financiers			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières			
RÉSULTAT FINANCIER			
Produits exceptionnels	9 990	29 340	(19 350)
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits exceptionnels	9 990	29 340	(19 350)
Charges exceptionnelles	42 678	70 548	(27 870)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles	42 678	70 548	(27 870)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(32 688)	(41 208)	8 520
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	13 597	96 128	(82 531)
BÉNÉFICE OU PERTE	37 712	247 506	(209 794)

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Aucun amortissement n'a été constatée dans les comptes en l'absence d'actifs immobilisés.

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation	1 495 948	(86 128)		1 409 820
TOTAL	1 495 948	(86 128)		1 409 820
TOTAL GÉNÉRAL	1 495 948	(86 128)		1 409 820

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée		98 228	98 228	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat – Divers				
Groupes et associés		4 139 646	4 139 646	
Débiteurs divers				
Total de l'actif circulant		4 237 874	4 237 874	
Charges constatées d'avance				
TOTAL		4 237 874	4 237 874	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	87	87		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 628	1 628		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 039 625	1 039 625		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 041 339	1 041 339		

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 628
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	87
Autres dettes	
TOTAL	1 714

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	200			200	50
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	200			200	50

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

BL & Associés

Administrateurs Judiciaires

Associés

Manuel BOUYER – Administrateur Judiciaire

Maxime LANGET – Administrateur Judiciaire

Bureaux

Bobigny (93000) - 1/3 promenade Jean Rostand

Créteil (94000) - 3 bis rue des Archives

Saint Denis La Réunion (97400) - 41 rue de Paris

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 08 JUILLET 2022

Madame, Monsieur, Maître,

Par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal mixte de commerce de SAINT DENIS en date du 04 Mars 2020, j'ai été désigné en qualité d'Administrateur Provisoire (l' « **Administrateur Provisoire** ») de la société PROLOGIA, avec pour mission de gérer et d'administrer ladite société, associée et gérante de la société ECOLINA (la « **Société** »).

En conséquence, je vous ai convoqué à l'effet de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Comptes clos au 31 Décembre 2020

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
- Rappel des dividendes distribués ;
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la gérance ;

Comptes clos au 31 Décembre 2021

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- Rappel des dividendes distribués ;
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Conformément aux dispositions du Code de commerce, je vous présente le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses Gérant ou associés, tels que ces informations ont pu m'être transmises.

1. Conventions nouvelles conclues au cours des exercices 2020 et 2021 :

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours des exercices 2020 et 2021.

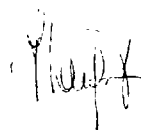
2. Conventions déjà conclus avant les exercices 2020 et 2021 qui ont été poursuivies pendant les exercices 2020 et 2021 :

J'ai reçu une convention de prêt conclue entre PROLOGIA, ECOLINA et l'entreprise EGB.

Toutefois, je précise qu'il existe 3 versions de cette convention, toutes « signées » à la même date, dont les principales modalités sont récapitulées ci-après :

PRETEUR	PROLOGIA ou ECOLINA	PROLOGIA ou ECOLINA	PROLOGIA ou ECOLINA
EMPRUNTEUR	EGB	EGB	EGB
MONTANT	2.800.000 €	6.266.381,36 €	5.000.000 € maximum
TAUX	2%/an	2%/an	NC
MODALITE DE VERSEMENT	<p>. Un ou plusieurs versements d'ici au 31/12/2019</p> <p>. Soit directement pour le compte de la société EGB entre les mains de ses avocats Conseils, Manager de transition et prestataires afin d'assurer le règlement des notes d'honoraires et factures dont elle est redevable et exposées dans l'intérêt du groupe APAVOU</p> <p>. Soit directement à la société EGB</p>	<p>. Un ou plusieurs versements d'ici au 31/07/2020</p> <p>. Soit directement pour le compte de la société EGB entre les mains de ses Avocats Conseils, Manager de transition et prestataires afin d'assurer le règlement des notes d'honoraires et factures dont elle est redevable et exposées dans l'intérêt du groupe APAVOU</p> <p>. Soit directement à la société EGB</p>	NC
MODALITE DE REMBOURSEMENT	<p>La société EGB remboursera les sommes effectivement prêtées, respectivement par la société ECOLINA et la société PROLOGIA, en un ou plusieurs versements, une fois que les procédures de Liquidation Judiciaire de la société BLI et de la société BATIPRO auront été clôturées pour extinction du passif et qu'elles auront procédé à une redistribution d'une partie de leur boni de liquidation à la société EGB.</p> <p>Les sociétés PROLOGIA et ECOLINA pourront bénéficier de délégations de paiement portant sur tout ou partie de créances que la société EGB détient sur la société BLI ou la société BATIPRO afin d'obtenir le remboursement des sommes effectivement prêtées.</p> <p>La totalité des sommes effectivement prêtées par la société ECOLINA et la société PROLOGIA devra être remboursée par la société EGB au plus tard d'ici au 31/07/2019.</p> <p>La société EGB s'engage à rembourser "pari passu" la société ECOLINA et la société PROLOGIA en priorité par rapport à tout autre créancier qu'elle pourrait avoir dans la limite des dispositions légales applicables en matière de procédures de Liquidation Judiciaire.</p>	<p>La société EGB remboursera les sommes effectivement prêtées, respectivement par la société ECOLINA et la société PROLOGIA, en un ou plusieurs versements, une fois que les procédures de liquidation Judiciaire de la société BLI et de la société BATIPRO auront été clôturées pour extinction du passif et qu'elles auront procédé à une redistribution d'une partie de leur boni de liquidation à la société EGB.</p> <p>Dans l'hypothèse où la société EGB serait amenée à percevoir des sommes à la suite de la cession par la personne ou société du groupe APAVOU propriétaire des titres donnant accès à la propriété de l'hôtel AMBRE, la société EGB utilisera en priorité les sommes perçues à ce titre pour rembourser les sociétés PROLOGIA et ECOLINA.</p> <p>Les sociétés PROLOGIA et ECOLINA pourront bénéficier de délégations de paiement ou cession de créances portant sur tout ou partie de créances que la société EGB détient sur la société BLI ou la société BATIPRO afin d'obtenir le remboursement des sommes effectivement prêtées.</p> <p>La totalité des sommes effectivement prêtées, respectivement par les sociétés ECOLINA et PROLOGIA, devra être remboursée par la société EGB au plus tard d'ici le 31/07/2020.</p>	<p>La société EGB remboursera les sommes effectivement prêtées, respectivement par la société ECOLINA et la société BATIPRO en un ou plusieurs versements dans les meilleurs délais possibles et par conséquent potentiellement avant que les procédures de liquidation Judiciaire de la société BLI et de la société BATIPRO aient été clôturées pour extinction du passif et qu'elles aient procédé à une redistribution d'une partie de leur boni de liquidation à la société EGB;</p> <p>Dans l'hypothèse où la société EGB serait amené à percevoir des sommes après cession de titres donnant accès à la propriété de l'hôtel Ambre, la société EGB utilisera en priorité les sommes perçues à ce titre pour rembourser la société ECOLINA et la société PROLOGIA;</p> <p>En tout état de cause, la totalité des sommes effectivement prêtées, respectivement par la société ECOLINA et la société PROLOGIA, devra être remboursé par la société au plus tard d'ici au 15 avril 2020.</p>
DATE DE CONCLUSION	19/09/2018	19/09/2018	18/09/2018
MODALITE DE RESILIATION ANTICIPEE	NEANT	NEANT	NEANT
SOURCES	Requête Procureur Pièce 25	Pièce récupérée dans le cadre de l'administration provisoire	Mentionnée dans le requête Procureur Mentionnée dans la plainte de Me BACH avec référence à un mail du 25/11/2019 de Me PETIT à Mme AURES (Pièce 24)

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information qu'il vous serait nécessaire de recevoir.



SAS PROLOGIA

Associée et gérante

Représentée par la SELAS BL & ASSOCIES

Prise en la personne de **Maître Maxime LANGET**

Administrateur Provisoire

Associés

Manuel BOUYER – Administrateur Judiciaire

Maxime LANGET – Administrateur Judiciaire

Bureaux

Bobigny (93000) - 1/3 promenade Jean Rostand

Créteil (94000) - 3 bis rue des Archives

Saint Denis La Réunion (97400) - 41 rue de Paris

**RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISoire SUR LES OPERATIONS DES
EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2020 ET 31 DECEMBRE 2021
EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 08 JUILLET 2022**

Chers associés,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société ECOLINA sur les opérations des exercices clos les 31 Décembre 2020 et 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels desdits exercices.

Il convient de préciser que le présent rapport est présenté par la SELAS BL & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Maxime LANGET, laquelle a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la société PROLOGIA par ordonnance du Président du Tribunal mixte de commerce de SAINT DENIS DE LA REUNION en date du 04 Mars 2020, associée et gérante de la société ECOLINA.

Le présent rapport est donc uniquement établi dans le cadre du respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables sans que l'Administrateur Provisoire ne puisse être considéré comme ayant accompli les opérations au titre des exercices clos les 31 Décembre 2020 et 31 Décembre 2021.

1. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles et principes comptables en vigueur et ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes que des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

A- SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Sur l'exercice 2020, la société ECOLINA n'a réalisé aucun produit d'exploitation tout comme sur l'exercice précédent.

Une reprise sur amortissements et provisions, transfert de charge, a été comptabilisée pour 674.591 € correspondant à une reprise de provision pour dépréciation des créances vis-à-vis du Groupe contre 0 sur l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 289.748 € contre 496.675 € pour l'exercice précédent et se décomposent principalement de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes : 757 €
 - Impôts, taxes et versements assimilés : 1.862 € ;
 - Dotations aux provisions sur actif circulant : 287.130 €
- Les dotations correspondent à une dépréciation du compte courant EGB.

Aucune charge financière n'a été comptabilisée tout comme l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de -41.208 € contre 2.763.652 € pour l'exercice précédent et se décompose de la manière suivante :

- Produits exceptionnels sur opérations de gestion : 29.340 €
Les produits exceptionnels sur les exercices antérieurs correspondent à une dette présentant une forte antériorité (IFER).
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital : 70.548 €
Les autres charges exceptionnelles correspondent à un crédit de TVA rejeté.

En conséquence, le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 se traduit par un bénéfice d'un montant de 247.506 € contre un bénéfice de 1.577.567 € pour l'exercice précédent.

L'analyse des postes du bilan révèle principalement :

A l'actif circulant (brut) :

- Capital souscrit non appelé..... 10.000 €
- Autres créances pour.....4.204.178 €
- Disponibilités pour 86.725 €

Au passif du bilan :

- Montant des capitaux propres pour..... 1.835.074 €
- Total des dettes pour 1.066.010 €
composées principalement de principalement d'Emprunts et dettes financières divers et de Dettes fournisseurs et comptes rattachés

B- AFFECTATION DU RESULTAT ET QUITUS A LA GERANCE

Je vous propose d'affecter le résultat au compte report à nouveau et donner quitus à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

C- RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 Bis du Code général des Impôts, Il est rappelé, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

D- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des Impôts, Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

E. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce.

2. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A- SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Sur l'exercice 2021, la société ECOLINA n'a réalisé aucun produit d'exploitation tout comme sur l'exercice précédent.

Une reprise sur amortissements et provisions, transfert de charge, a été comptabilisée pour 86.128 € correspondant à une reprise de provision pour dépréciation des créances vis-à-vis du Groupe contre 674.591 € sur l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 2.131 € contre 289.749 € sur l'exercice précédent, correspondant à des honoraires de l'Expert-comptable et à des frais bancaires.

Aucune charge financière n'a été comptabilisée tout comme sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de -32.688 € contre -41.208 € sur l'exercice précédent et se décompose de la manière suivante :

- Produits exceptionnels sur opérations en capital : 9.990 €
Les produits exceptionnels sur les exercices antérieurs correspondent à une dette présentant une forte antériorité (IFER).
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital : 42.678 €
Les autres charges exceptionnelles correspondent à un passage en perte de TVA présentant une forte antériorité.

En conséquence, le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 se traduit par un bénéfice d'un montant de 37.712 € contre un bénéfice de 247.50 € sur l'exercice précédent.

L'analyse des postes du bilan révèle principalement :

A l'actif circulant (brut) :

- Autres créances pour.....4.237.874 €
- Les disponibilités pour 86.070 €

Au passif du bilan :

- Montant des capitaux propres pour..... 1.872.786 €
- Total des dettes pour 1.041.339 €
ainsi ventilé :
 - Emprunts et dettes (établissements de crédit) 87 €
 - Emprunts et dettes financières divers 1.039.625 €
 - Fournisseurs et comptes rattachés 1.628 €

B- AFFECTATION DU RESULTAT ET QUITUS A LA GERANCE

Je vous propose d'affecter le résultat au compte report à nouveau et donner quitus à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

C- RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 Bis du Code général des Impôts, Il est rappelé, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

D- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

F. CONVENTIONS REGLEMENTEES

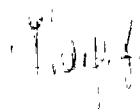
Je vais vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce.

3. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Je vous invite à conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Tel est le sens des résolutions sur lesquelles je vous demande de bien vouloir vous prononcer et je vous remercie de leur réserver un vote favorable.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information qu'il vous serait nécessaire de recevoir.



SAS PROLOGIA

Représentée par la SELAS BL & ASSOCIES
Prise en la personne de Maître Maxime LANGET
Administrateur Provisoire

ECOLINA
Société en nom collectif au capital de 10.000 €
Siège social : 190 Rue des deux canons – 97490 SAINT DENIS
RCS DE SAINT DENIS DE LA REUNION 509 054 631

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 08 JUILLET 2022**

Le 08 Juillet 2022 à 09 heures 30 (heure de métropole)

Les associés de la société ECOLINA (la « Société ») se sont réunis, téléphoniquement, en assemblée générale ordinaire sur convocation par lettre recommandée en date du 22 Juin 2022, de la société PROLOGIA représentée par son Administrateur Provisoire, la SELAS BL & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Maxime LANGET, Administrateur Judiciaire, désignée en cette qualité par ordonnance de la Présidente du Tribunal Mixte de commerce de SAINT DENIS du 04 Mars 2020 (l'« Administrateur Provisoire »).

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents et/ou représentés :

- SAS BATIPRO
Représentant 1 part sociale ;
- SAS PROLOGIA,
Représentant 199 parts sociales ;

L'assemblée réunissant ainsi que le quorum requis pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer (l'« Assemblée Générale »).

La SAS PROLOGIA, représentée par la SELAS BL & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Maxime LANGET, en sa qualité d'Administrateur Provisoire, est appelé à présider la séance (le « Président »).

Le Président rappelle avoir communiqué à l'ensemble des associés, par voie recommandée, en date du 22 Juin 2022, les documents suivants :

- Les statuts de la Société ;
- La copie des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- L'ordonnance en date du 04 Mars 2020 ;
- L'ordonnance en date du 03 Septembre 2020 ;

- L'ordonnance du 18 Mars 2021 ;
- L'ordonnance du 04 Septembre 2021 ;
- L'ordonnance du 04 Mars 2022 ;
- Le rapport de la Présidente sur les comptes des exercices clos les 31 Décembre 2020 et 31 Décembre 2021 ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et 31 > Décembre 2021 ;
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Comptes clos au 31 Décembre 2020

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
- Rappel des dividendes distribués ;
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la gérance ;

Comptes clos au 31 Décembre 2021

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- Rappel des dividendes distribués ;
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture au rapport qui a été établi par la SAS PROLOGIA en qualité de Présidente de la société ECOLINA.

Puis, il ouvre la discussion en mettant successivement aux voix, les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Exercice clos au 31 Décembre 2020 :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant reçu toutes informations nécessaires, ratifie la convocation par l'Administrateur Provisoire de la présente assemblée et renonce à se prévaloir du droit de convocation préalable aux assemblées générales selon les modalités prévues par l'article 12.1 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale déclare en outre expressément renoncer à se prévaloir de toute nullité tirée du non-respect des délais et modalités de convocation prévus par les statuts de la Société, de sorte que la validité des délibérations dans le sens décidé par la présente assemblée ne saurait être remise en cause.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Présidente, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et l'inventaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 247.506 € pour ledit exercice.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à la gérance au titre de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Présidente, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et s'élevant à la somme de 247.506 € au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Présidente, constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La Présidente rappelle que :

- Sur l'exercice 2020, aucune nouvelle convention n'a été conclue par la société ECOLINA ;
- Sur les exercices antérieurs, la SELAS BL & ASSOCIES a reçu 3 versions différentes d'une même convention conclue entre les sociétés ECOLINA, PROLOGIA et l'entreprise EGB (cf. rapport spécial).

La Présidente rappelle également que, par ordonnance en date du 05 Juin 2020, le Cabinet GRANT THORNTON a été désigné par la Présidente du Tribunal Mixte de commerce de SAINT DENIS DE LA REUNION afin d'examiner la situation juridique, économique et comptable de la société PROLOGIA et notamment les conventions conclus entre les sociétés ECOLINA, PROLOGIA et l'entreprise EGB.

Dans ces conditions, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial de la Présidente, décide de s'abstenir sur le vote d'approbation de l'ensemble des conventions mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Exercice clos au 31 Décembre 2021 :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant reçu toutes informations nécessaires, ratifie la convocation par l'Administrateur Provisoire de la présente assemblée et renonce à se prévaloir du droit de convocation préalable aux assemblées générales selon les modalités prévues par l'article 12.1 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale déclare en outre expressément renoncer à se prévaloir de toute nullité tirée du non-respect des délais et modalités de convocation prévus par les statuts de la Société, de sorte que la validité des délibérations dans le sens décidé par la présente assemblée ne saurait être remise en cause.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Présidente, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et l'inventaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 37.712 € pour ledit exercice.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à la gérance au titre de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Présidente, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et s'élevant à la somme de 37.712 € au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Présidente, constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

La Présidente rappelle que :

- Sur l'exercice 2021, aucune nouvelle convention n'a été conclue par la société ECOLINA ;
- Sur les exercices antérieurs, la SELAS BL & ASSOCIES a reçu 3 versions différentes d'une même convention conclue entre les sociétés ECOLINA, PROLOGIA et l'entreprise EGB (cf. rapport spécial).

La Présidente rappelle également que, par ordonnance en date du 05 Juin 2020, le Cabinet GRANT THORNTON a été désigné par la Présidente du Tribunal Mixte de commerce de SAINT DENIS DE LA REUNION afin d'examiner la situation juridique, économique et comptable de la société PROLOGIA et notamment les conventions conclus entre les sociétés ECOLINA, PROLOGIA et l'entreprise EGB.

Dans ces conditions, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial de la Présidente, décide de s'abstenir sur le vote d'approbation de l'ensemble des conventions mentionnées dans ledit rapport

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 00 (heure de métropole).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et l'Administrateur Provisoire.



SOCIETE PROLOGIA

Représentée par la **SELAS BL & ASSOCIES**
prise en la personne de Maître **Maxime**
LANGET

En qualité d'Administrateur Provisoire de la
société **PROLOGIA**

Madame Diane APAVOU

En qualité de Présidente de la société
PROLOGIA

SELARL GLAJ
Administrateur Provisoire
23 boulevard Pasteur
16000 MONTMOLÉME

SELARL GLAJ

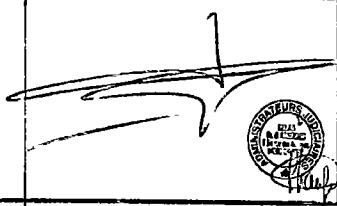
Prise en la personne de Maître **Gillaume**

LAUREAU

En qualité de Mandataire Ad'hoc de la société
BATIPRO

ECOLINA
Société en Nom Collectif au capital de 10.000 €
Siège social : 190 Rue des deux canons – Immeuble Le Futura - 97490 SAINTE CLOTILDE
SAINT DENIS 509 054 631

**FEUILLE DE PRÉSENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 08 JUILLET 2022**

Associés	Nombre de parts sociales détenues	Nombre de voix détenues	Mandataire ou remise d'un formulaire de vote par correspondance	Signature
SAS BATIPRO	1	1		SELARL GLAJ Administrateur Adjoint 23 boulevard Pasteur 16000 ANGOULEME
SAS PROLOGIA	199	199		 
TOTAL	200	200		

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires et personnes présentes, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Fait à CRETEIL, le 08 Juillet 2022

SAS PROLOGIA
Représentée par la SELAS BL & ASSOCIES
Prise en la personne de Maître Maxime LANGET
Administrateur Provisoire